



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & MON ASSOCIATION

S'inscrire dans la transition écologique est un argument judicieux pour porter et valoriser les actions de votre association auprès de vos bénéficiaires, salariées, partenaires, financeurs publics et privés.

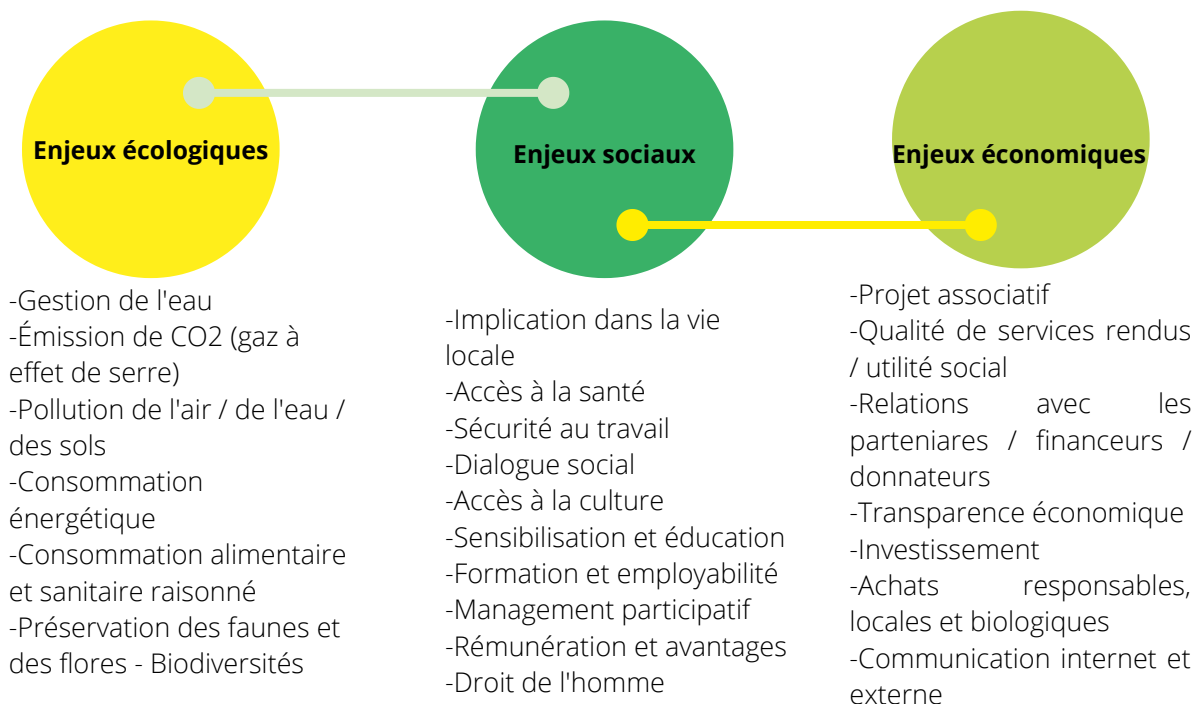
C'est un bon moyen pour :

- Réduire ses frais de fonctionnement et optimiser les dons vers la réalisation de l'objet associatif,
- Répondre aux attentes des nouvelles générations,
- Donner du sens à vos actions et créer une cohérence entre le projet associatif, l'activité et les enjeux mondiaux,
- Se démarquer par son engagement et habiter le territoire autrement,

Auprès des pouvoirs publics, collectivités locales et financeurs privés :

- Agir dans le cadre de l'agenda 21 Local,
- Développer une approche innovante et apporter de nouvelles réponses aux besoins du territoire,
- Répondre aux attentes sur la transition écologique.

LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉQUITABLES ET VIABLES



L'Agenda 21 Local, un outil officiel local solidaire et planétaire. Il peut être mis en place à différentes échelles territoriales.

L'élaboration d'un agenda 21 est un processus qui s'élabore le plus souvent sur 3 à 4 ans. Les étapes principales de sa rédaction sont le diagnostic, la concertation et l'écriture du plan d'action.

Renseignez-vous auprès de votre région, département, collectivités territoriales, inter-communes et communes pour connaître l'existence de cette agenda 21 au sein de votre territoire et intégrez la démarche.

Pour en savoir plus rendez-vous ici : <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/pour-agir/demarche.html>



Besoin d'un coup de pouce ?
03 27 84 26 10
contact@collectif-parasites.com





LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & MON ASSOCIATION



PLAN D'ACTION POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

**PERSONNALISER VOTRE PLAN D'ACTION
ET CRÉER VOS PROPRES ASTUCES, ADAPTÉES AUX ENJEUX
QUI CONCERNENT VOTRE ASSOCIATION.**

Orientation stratégiques : Informer, sensibiliser, éduquer, innover.

Objectifs :

- Intégrer mon association dans la politique de développement durable,
- Promouvoir votre politique de développement durable auprès des vos bénéficiaires, partenaires et financeurs.

Actions :

1. Informer les bénéficiaires, partenaires et financeurs sur les enjeux du développement durable,
2. Intégrer le développement durable dans chaque réunion CA,
3. Élaborer des outils pour appliquer la démarche dans la gestion de votre association,
4. Afficher votre politique à l'interne et sur vos supports de communication externe,
5. Publier votre politique via les réseaux sociaux.

Orientation stratégiques : Produire et consommer de façon locale

Objectifs :

- S'approvisionner de façon responsable,
- Élaborer des mesures de gestion environnementale.

Actions :

1. Établir des critères d'achats responsables et créer une politique d'achat,
2. Appliquer les principes du 3RV (Refus/Réduction à la source/Réemploi-Recyclage/Valorisations <https://lecoguide.org/quest-ce-que-le-principe-des-3rv>)
3. Mettre en place des mesures d'efficacité énergétique (économie d'eau et d'énergie),
4. Obtenir des éco-labels pour vos actions / projets / opérations.

Orientation stratégiques : Utiliser le territoire de façon durable et intégré.

Objectifs :

- Dynamiser le territoire occupé avec des actions concrètes de sensibilisation (chantier participatif aux ramassages de déchets par exemple)

Actions :

1. Compenser vos émissions de gaz à effet de serre (co-voiturage / transport en commun par exemple),
2. Sensibiliser vos bénéficiaires à la biodiversités et au territoire local,
3. Valoriser le zéro-déchet. (utilisation de produit sain pour le nettoyage de type vinaigre blanc, réduire sa consommation d'emballage plastique, achat d'aliments secs en vrac par exemple)

S'ENGAGER DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE C'EST ALLER AU-DESSUS DE SES OBLIGATIONS LÉGALES. APPRIVOISER LE SENS VOLONTAIRE DE CETTE DÉMARCHÉ CONCRÈTES À COURT TERME.



Besoin d'un coup de pouce ?
03 27 84 26 10
contact@collectif-parasites.com

